

Paris, le 25 juin 2012

RALLYE

Résultat du paiement du dividende en actions

L'Assemblée Générale des actionnaires de Rallye du 23 mai 2012 a décidé le versement d'un dividende de 1,83€ par action au titre de l'exercice 2011, stable par rapport au dividende 2010. Un acompte de 0,80€ par action a été mis en paiement le 6 octobre 2011, le solde s'élevant ainsi à 1,03€. Les actionnaires avaient la possibilité d'opter pour le paiement en actions à hauteur de 100% du solde du dividende.

Le prix d'émission des nouvelles actions a été fixé à 21,47€, correspondant à 90% de la moyenne des cours d'ouverture des vingt séances de bourse précédant le 23 mai, diminué du montant du solde du dividende.

35,3% des droits ont été exercés en faveur du paiement en actions.

Cette opération permet à Rallye de renforcer ses fonds propres de 16,7 millions d'euros, par la création de 774 497 actions nouvelles (1,64% du capital) dont la livraison et l'admission aux négociations sur Euronext Paris interviendront le 28 juin 2012.

Ces actions nouvelles seront immédiatement assimilées aux actions existantes.

Le paiement du dividende en numéraire s'élève à 30,6 millions d'euros. Il sera versé le 28 juin 2012.

Calendrier :

Vendredi 27 juillet 2012 : Chiffre d'affaires du 2^{ème} trimestre et résultats semestriels 2012

Pour plus d'informations, veuillez consulter le site internet de la société : www.rallye.fr

Contact :

Didier CARLIER

+33 (0) 1 44 71 13 73